



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA  
RENOVATION INTERIEURE DE L'EGLISE  
NOTRE-DAME DE VINCENNES - LOT 5  
ELECTRICITE - ECLAIRAGE PASSE AVEC LA  
SOCIETE LEBRUN ET FILS**

**DÉCISION N° AU-18-180  
EN DATE DU 18 JUIN 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis public à la concurrence envoyé au Moniteur des bâtiments et des travaux publics le 09/03/2018 ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission d'appel d'offres, en date du 22 mai 2018, favorable à l'attribution du marché de travaux pour la rénovation intérieure de l'église Notre-Dame de Vincennes pour le lot 5 Electricité – Eclairage, avec la société LEBRUN ET FILS ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société LEBRUN ET FILS – 30 rue Charles Tillon – 93300 AUBERVILLIERS, représentée par Monsieur Yves TURGIS, Président, le marché de travaux pour la rénovation intérieure de l'église Notre-Dame de Vincennes – Lot 5 Electricité – Eclairage.

La durée du marché est fixée à 24 mois en 4 phases de 6 mois à compter de l'ordre de service de démarrage.

Le montant des travaux s'élève à : 193 294,08 € HT (231 952,90 € TTC) décomposé comme suit :

- Solution de base : 183 502,08 € HT (220 202,50 € TTC)
- Variante n°1 - Alimentation en encastrés (phase 4) : 7 344,00 € HT (8 812,80 € TTC)
- Variante n°2 - Rééquipement de la porte servant d'issue de secours (phase 3) : 2 448,00 € HT (2 937,60 € TTC)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé des grands  
travaux, des travaux d'entretien des  
équipements publics, de l'urbanisme et  
de l'habitat,

**Signé**

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20180618-Imc1H5382H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 18/06/2018  
Date de Publication : 18/06/2018